

R è g l e m e n t
« Bandas y Peñas création »
Festival Européen de Bandas y Peñas

ÉDITION 2023

CONDOM EN ARMAGNAC



Renseignements : Festival de Bandas y Peñas

Place Bossuet - 32100 CONDOM

Tél/Rép : 05 62 68 31 38

Site : www.festivaldebandas.fr

Email : festival-de-bandas@wanadoo.fr

Article 1 : Conditions générales

Le concours « Bandas y Peñas Créations » est un concours proposé aux compositeurs de musique banda, afin de faire découvrir et récompenser de nouveaux morceaux de leur composition. Ce concours qui fait partie du Festival Européen de Bandas y Peñas de Condom, a pour but premier d'encourager les bandas dans le processus de création de nouvelles compositions.

Article 2 : Jury

Le jury de ce concours sera composé de personnes qualifiées : musiciens, compositeurs, personnalités reconnues du monde musical, qui jugeront les différents morceaux qui leur seront présentés, afin d'en déterminer le vainqueur.

Article 3 : Prix

La meilleure composition primée par le jury sera interprétée et enregistrée par la Banda Junior championne de France. L'enregistrement et la diffusion de ce morceau sera assuré par le Studio Agorila de Bayonne, partenaire du Festival.

Le Festival de bandas s'engage à régler l'adhésion du compositeur à la Sacem.

La Banda Junior Championne de France s'engage à revenir au festival de Bandas l'année suivante et d'interpréter en public le morceau primé de l'année précédente.

Article 4 : Obligations

- Les bandas participantes devront obligatoirement présenter 1 ou 2 morceaux de leur propre composition. La durée de la prestation ne devra pas dépasser 15 minutes.
- Le conducteur de chaque composition devra être envoyé impérativement avant le 30 mars.

Article 5 : Horaires et lieu du concours

Le concours aura lieu sur podium, dans l'enceinte du Festival de Bandas de Condom, le dimanche matin à partir de 10h30.

Article 6 : Acceptation du règlement

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et son engagement vaudra acceptation de celui-ci, sans contestations postérieures.

R è g l e m e n t

« Bandas y Peñas création » 2/2